

212C1694

FR0006807004-OP017-RO06

18 décembre 2012

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

**AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE**

(Euronext Paris)

**Complément à D&I 210C0922 du 17 septembre 2010, 210C1031 du 8 octobre 2010, D&I 211C0337 du 18 mars 2011, D&I 211C1383 du 28 juillet 2011, D&I 211C1682 du 12 septembre 2011 et D&I 212C1595 du 3 décembre 2012**

La Société Générale a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de la réouverture de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire<sup>1</sup> visant les actions de la société AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE (ci-après « APRR »), soit du 4 au 17 décembre 2012 inclus, la société Eiffarie, a acquis sur le marché 166 087 actions APRR au prix unitaire de 42,63 €.

A la clôture de l'offre, la société Eiffarie détient 111 990 875 actions APRR représentant autant de droits de vote, soit 99,07% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Les actions APRR sont radiées d'Euronext Paris ce jour, 18 décembre 2012, date à laquelle, conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires sont transférées à l'initiateur de l'offre.

---

<sup>1</sup> Cf. notamment D&I 212C1595 du 3 décembre 2012.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 113 038 156 actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.